

L'ENSEIGNEMENT

Préambule :

Voici le résultat du travail mené, il y a quelques années, par un groupe de membres de VIVANT de Belgique qui se sont réunis pour développer de manière concrète le programme de VIVANT concernant l'enseignement.

Ce dernier peut inspirer d'autres pays européens qui visent à construire une « société de la connaissance »

Sans formation correcte, vision à long terme et flexibilité, peine perdu.

L'enseignement sera toujours « une guerre en retard » s'il ne fonctionne pas en vue d'un mieux être intellectuel et affectif.

Un culturel qui rejoint le « cœur » de l'homme au sens de Blaise Pascal * aura plus de chance de se situer et de croître dans une Europe multiculturelle qui exige une « qualité opérationnelle (à ne pas confondre avec la performance à tout crin)

L'enseignement par modules proposé par ce programme vise à juste titre cette qualité.

Quant à l'enseignant, il constitue un repère essentiel pour que le jeune puisse acquérir un comportement économique, intellectuel et affectif qui le prépare à une démocratie culturellement participative.

Espérons que ce document puisse contribuer à une meilleure organisation de l'enseignement.

** Le « cœur » selon Blaise Pascal: Lieu de la perception des « premiers principes mathématiques » (évidents) et de la conviction personnelle (sens de la vie)*

Jean-Paul BRASSEUR (mai 2007)

PROGRAMME DE VIVANT SUR L'ENSEIGNEMENT.

Introduction :

D'une manière globale, notre enseignement en Belgique est de qualité et reconnu internationalement.

Cependant, vu l'évolution rapide de la société, les aspects pédagogiques, organisationnels et financiers demandent à être revus.

Vivant, pour sa part, propose une autre organisation qui supprime les réglementations inutiles, tient compte des communautés scolaires concrètes et englobe l'enseignement des jeunes et la formation continuée des adultes.

Pour ce faire, Vivant propose de couper le lien entre le ministre de tutelle et l'enseignement, estimant que les personnes qui travaillent sur le terrain sont à même de décider ce qui est le mieux pour le jeune. Cela ne supprime en rien la nécessité d'une législation extérieure donnant des garanties et fixant un cadre auquel il n'est pas possible de déroger.

Vivant propose également le financement des frais de fonctionnement par un chèque scolaire attribué annuellement à chaque jeune (et adulte...).

Par ailleurs, l'Etat continue normalement à assurer les salaires des professeurs.

Première partie : Le modèle socio-économique de Vivant face à la situation actuelle de l'enseignement en Belgique

❖ Analyse de l'état actuel de l'enseignement en Belgique.

1. La démotivation et ses causes.

A. Du côté du jeune :

- Des résultats scolaires médiocres ou une ambiance de racket.
- Une mauvaise intégration pour des raisons vestimentaires et sociales.
- Une orientation imposée (par exemple) par les parents.
- Une situation familiale où le jeune doit venir en aide à ses parents seuls ou malades (par pudeur, cette raison est souvent cachée).
- Une situation financière qui, par exemple, empêche les parents de payer un abonnement de bus.
- Une relation conflictuelle avec certains professeurs.
- Des absences prolongées de certains professeurs (malades ou en recyclage) et non-remplacés, ce qui amène le jeune à se donner du bon temps à l'extérieur plutôt que de s'ennuyer à l'école.
- Etc.

B. Du côté de l'enseignant :

- il n'est pas suffisamment reconnu.
- Il considère la démotivation et l'absentéisme de certains élèves comme une violence à son idéal.
- Il ne se retrouve pas toujours à l'aise face à tous les changements pédagogiques :
 - Exemples :
 - Peu ou plus de devoirs.
 - Plus de redoublement entre la première et la deuxième secondaire ... surtout que régulièrement, les ministres de tutelle revoient leurs copies.
 - Multiplication des « théories » pédagogiques non validées par les enseignants.
- Altération grave du respect nécessaire entre élèves et enseignants.

Il est vrai que jadis, les choses étaient plus simples. En effet, lorsqu'un élève avait des problèmes, il se lançait sur le marché du travail. Aujourd'hui, avec l'apparition du chômage, les élèves ont tendance à rester plus longtemps à l'école.

2. L'organisation interne de l'école.

Elle est liée à de multiples réglementations.

Par exemple :

Les moyens octroyés à l'école sont tributaires du nombre d'élèves, non à la manière d'une simple enveloppe budgétaire correspondant à un coût réel, mais bien par le truchement d'un saucissonnage d'heures de cours à donner et dépendantes des groupes-classes autorisés. Cela a parfois pour conséquence la non-orientation de certains élèves afin d'éviter des pertes d'emplois et la suppression de classes entières.

La « maison enseignement », de par sa hiérarchisation à outrance et les réglementations auxquelles elle est astreinte, ressemble à un superpétrolier manquant de souplesse dans les passages difficiles.

3. La démission des parents.

Elle n'est pas générale, mais il faut bien admettre que le rythme de vie des adultes, imposé par une société où le travail, doit prendre une part de plus en plus importante du temps disponible pour permettre des revenus suffisants. Cette situation laisse beaucoup de jeunes livrés à eux-mêmes et donne à ceux-ci un modèle que d'adultes angoissés face à l'avenir et à la précarité de leur situation. « *Quand mes parents ont un problème, maman prend un médicament et papa boit un verre...* » Disait un jeune d'école primaire.

Par ailleurs, les parents, comme les écoles, sont confrontés à la multitude de centres d'intérêt proposés aux jeunes en dehors de l'école. Cette réalité est source de déconcentration pour le travail scolaire et de dépenses énormes pour la famille.

Pour preuve, voici un tableau indiquant la hiérarchie des postes de dépenses (en %) chez les jeunes (en 2001) sur la base des individus, tous âges confondus, (– 1 488 000 personnes) disposant d'argent de poche. Chaque pourcentage est un cas de figure moyen par jeune

1. *Boissons, bonbons, snacks* : 57,3 %
2. *Epargne pour un achat important* : 45,8 %
3. *Cassettes, CD* : 43,5 %
4. *Cinéma* : 33,7 %
5. *Cadeaux pour d'autres personnes* : 33,2 %
6. *Sorties avec des amis* : 29,5 %
7. *Magazines* : 26,9 %
8. *Vêtements* : 24,4 %
9. *Fast-food* : 18 %
10. *Jeux, jouets* : 15%
11. *Pratique de sport* : 13 %
12. *Parfum, maquillage, cosmétique* : 12,5 %
13. *Jeux électroniques ou pour PC* : 12,5 %
14. *Achat de livres* : 12,5 %
15. *Epargne pour les vacances* : 11,4 %
16. *Cigarettes* : 10,1 %
17. *Parc d'attractions, d'animaux* : 8,3 %
18. *Transport* : 6,4 %
19. *Fournitures scolaires* : 5,8 %

(Aujourd'hui en 2007,, nous pouvons ajouter les dépenses occasionnées par l'emploi du GSM)

4. L'apprentissage.

A. Besoins de l'élève et difficultés rencontrées

- Développer un apprentissage individuel est bien l'objectif de l'enseignement, mais, face aux réglementations multiples, comment développer une flexibilité et une souplesse organisationnelle nécessaires à tout apprentissage ?
- Si la plupart des élèves pensent connaître leurs droits, la grande majorité d'entre eux n'a pas conscience de ses devoirs ou en a une vision tronquée, voire erronée. Ce décalage engendre frustration et incompréhension de la part de certains élèves qui se révoltent contre ce qu'ils pensent être une injustice. La plupart du temps, ces incompréhensions disparaissent lorsque l'élève acquiert de l'expérience dans la vie en communauté, mais il est alors souvent trop tard et le décrochage scolaire est déjà installé.
- Apprendre doit être non seulement synonyme de plaisir dans les domaines de matières favorites mais exige le passage obligé par des disciplines dont l'intérêt est moins évident à première vue. Les élèves ne sont pas suffisamment sensibilisés à cette réalité et l'idée qu'ils se font du but à atteindre. Rares sont ceux à qui l'on a permis de concevoir un projet personnel, à court, moyen et long terme, qui leur permettrait de mieux comprendre la corrélation entre certaines matières, qu'ils considèrent ennuyeuses ou inutiles et le but qu'ils souhaitent atteindre. Cette mauvaise appréhension du long terme et de la corrélation entre disciplines et matières, apparemment sans lien direct, entraîne la démotivation d'énormément de jeunes qui se détournent alors de leurs études et placent, la télévision, les modes et les phénomènes de société éphémères au sommet de leur échelle de valeur et d'intérêt.
- Ce qui intéresse les jeunes est souvent mis en opposition avec l'enseignement ; ainsi l'audio visuel, l'art, les lettres et le sport sont, quand ils ne sont pas simplement absents de l'école, en total décalage avec la réalité du jeune. Plutôt que de vouloir ignorer les goûts de l'élève, qui resteront toujours personnels, mieux vaudrait actualiser les matières traitant de ces goûts et baser l'enseignement sur l'apprentissage de l'esprit critique et constructif ainsi que de l'objectivité nécessaire face au flot d'informations et de sollicitations dont sont l'objet les jeunes chaque jour. Cette ouverture sur la société, telle que le jeune la vit, renforcerait la convivialité de l'école et la rendrait partie intégrante de la vie des élèves plutôt qu'un monde à part et déconnecté de sa réalité.
- Eradication du racket, du non-respect des contrats passés, des rapports humains négatifs qui deviennent la norme. Les communautés éducatives doivent pouvoir construire et maintenir un environnement sain, convivial et sécurisant où l'acquisition de l'enseignement dispensé serait la préoccupation naturelle de l'élève. L'école, avec la famille est pour l'enfant, l'une des principales fenêtres ouverte sur le monde. Aussi, un climat négatif au sein de l'école donne à

l'enfant une image négative et contraignante du monde et ne l'engage pas à vouloir s'intégrer à ce dernier..

- L'apprentissage doit s'effectuer au rythme de l'enfant, vouloir aller trop vite au nom de la performance, c'est récolter un légume à peine sorti de terre.

B. Besoins du professeur :

- Pour apprendre à communiquer leurs connaissances, le professeur doit pouvoir profiter de formations continues, ce qui existe actuellement, mais cela s'accompagne souvent d'une désorganisation interne de l'école, mettant certaines classes en heure d'étude avec des travaux dont le seul mérite est, trop souvent, d'occuper les élèves.
- Reconnus et soutenus dans son art difficile, l'enseignant doit, lui aussi, trouver des structures d'apprentissage qui entretiennent la convivialité, la continuité et la compréhension inter générationnelle tant entre enseignants d'âge différent, qu'entre enseignants et élèves.

C. Responsabilité de l'école :

- Chaque communauté éducative doit sans cesse se rendre capable d'appréhender des gestions nouvelles du temps, des personnes et de la culture en fonction des réalités du moment et des situations multiples.

Cela est tout un programme mais il est rarement atteint en raison de la lourdeur de manœuvres du « Paquebot Enseignement ».

❖ Les propositions de Vivant dans son programme 2003.

1. Autonomie pédagogique pour les écoles.

Quand on parle d'enseignement dans notre pays, on parle de réglementations ; depuis quelques décennies, le gouvernement essaie de réglementer jusqu'aux plus petits aspects de l'enseignement.

Dans le domaine pédagogique, l'intervention des instances publiques doit être très limitée. Un règlement général est, en effet, incapable de déterminer ce qui est le mieux pour tel enfant ou même pour tel groupe d'enfants ou d'adultes.

Toutefois, les réglementations doivent offrir certaines garanties et établir certaines norme comme par exemple le respect des rythmes scolaires, le principe de gratuité de l'enseignement et la certification des savoirs.

La compétence pour juger de questions d'enseignement et d'éducation ne doit pas être aux mains des politiciens, ni même du public, mais bien réservée aux parents concernés et aux personnes qui travaillent dans l'enseignement et dont certains représentants travaillent au Conseil Supérieur de l'Enseignement.

- Vivant estime que les écoles de l'avenir doivent se libérer de leur tutelle gouvernementale. L'école de demain doit dépendre d'une communauté concrètement constituée d'enfants, de professeurs et de parents, qui doivent veiller à ce que le droit à l'enseignement de chaque jeune soit respecté.

2. Mode de financement plus juste.

Un premier pas dans cette direction serait un nouveau type de financement pour les établissements d'enseignement, suivi du libre choix de tout citoyen en matière d'enseignement.

- Vivant propose que tout enfant ou adulte, voulant suivre ou poursuivre des études, demande, chaque année, un « bon de scolarité » aux instances publiques. Les parents ou l'adulte souhaitant se scolariser, utiliseraient ce bon en vue de l'inscription à l'école de leur choix, à charge de l'école de monnayer ce bon auprès des instances concernées.

Ce système fonctionnera parfaitement dans une société bénéficiant du revenu de base prôné par Vivant puisqu'il s'inspire de la même logique. Tout le monde a droit à son bon de scolarité, quel que soit son âge, sexe, religion, etc. Ainsi, les écoles réussiraient à se libérer de l'influence du gouvernement, des syndicats, des mutuelles, des banques et des fédérations agricoles.

De telles écoles seront de la responsabilité des professeurs et des parents concernés qui, étant sur place, choisiront ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Elles seront reliées horizontalement à d'autres établissements scolaires, en une collaboration intense et approfondie, et remplaceront le réseau centralisé et hiérarchisé qui existe à l'heure actuelle.

Dans un tel système, le gouvernement jouerait un rôle d'intermédiaire et de contrôle plutôt que de direction :

- un rôle d'intermédiaire dans le financement des établissements,
- un rôle de contrôle afin de vérifier si les établissements suivent bien les programmes qu'ils annoncent.

3. Promotion sociale par l'enseignement.

- Vivant estime également que tout le monde doit avoir le droit de compléter sa formation, sans que l'âge, la profession et/ou le niveau des revenus ne constitue(nt) un (des) obstacle(s).

4. Résultat de ces mesures.

Ainsi, l'enseignement deviendra un espace de créativité et d'adaptation en temps réel à la situation pédagogique du terrain, sachant qu'au niveau de l'Europe, on n'enseigne pas la même chose à Madrid et à Bruxelles. Les approches peuvent être variées et c'est au gouvernement de contrôler l'efficacité des écoles et à susciter des convergences au niveau national et européen.

Deuxième partie : Propositions complémentaires au programme de Vivant.

❖ Les critères de Vivant et sa conception du rôle de l'Etat.

1. Rôle organisationnel de l'état.

Ce qui caractérise le programme de Vivant est la libération de l'enseignement par rapport à la tutelle abusive de l'Etat (Plus de simplicité) et une méthode d'organisation adaptée aux jeunes (Recherche d'équité).

Le choix de Vivant pour un enseignement libéré de la tutelle ministérielle vise à développer un enseignement plus adapté, plus efficient, moins handicapé par la lourdeur administrative excessive et des pédagogies qui, à l'heure actuelle, sont principalement élaborées par des ministères qui ne sont pas en mesure de prendre en considération les subtiles réalités locales. C'est sur le terrain qu'il faut inventer et faire évoluer la pédagogie.

L'enseignant, l'élève et ses parents, reconnus chacun dans leur compétences respectives, ont plus de chance de rejoindre, par un travail adapté, l'idéal d'équité et d'efficacité souhaité par tous les intervenants de l'éducation.

Et si la simplicité d'organisation déleste le « PAQUEBOT- enseignement » de ses ballasts inutiles ; grand bien lui fasse.

Cette organisation nouvelle conserve à l'Etat, par le truchement du Conseil Supérieur de l'Enseignement, le rôle de garant « de principes et de schémas directeurs généraux » qui doivent déterminer :

- Les socles de compétences par niveaux d'enseignement, les rythmes scolaires, le principe de gratuité et la certification des savoirs en fin de cycle,
- Les principes organisationnels d'un enseignement modulaire et différencié ». Dans ce modèle, les groupes classes n'existant plus comme tel, ils ne sont plus déterminants pour constituer des horaires ou des postes de professeurs.

Ainsi, on sort du schéma de salarié (calcul en heures « de cours ») pour passer à celui de la « mission » pour laquelle le professeur est rétribué. C'est la mission effectuée dans un contexte de compétence, de flexibilité et d'adaptabilité qui est l'objet d'un calcul en vue de déterminer le salaire. Dans ce contexte, les distinctions salariales entre les types de diplômes allant de l'institutrice maternelle au licencié doivent être redéfinies en fonction de la réforme organisationnelle prônée par Vivant. Autant le licencié a une échelle de salaire correspondant à des études universitaires garantissant un spectre large de formation, autant l'adaptabilité constante (cheminement du jeune) de la maternelle au secondaire inférieur doit pouvoir se traduire par une autre échelle de salaire et ce en toute équité. Ainsi, Une liberté pédagogique est sauvegardée dans le cadre d'une communauté concrète d'enfants, de professeurs et de parents.

Tant du point de vue économique qu'éducatif, Vivant prône les valeurs de simplicité, d'efficacité et d'équité

2. Le rôle de l'Etat par rapport aux réseaux d'enseignement.

En tout état de cause, l'Etat ne doit pas être le tuteur de l'enseignement, mais son arbitre par le truchement du Conseil Supérieur de l'Enseignement.

Dans le cadre de cette fonction, il doit veiller à ce que chaque jeune ait droit à un enseignement de qualité.

Ses services ont le devoir de soutenir des initiatives locales ou régionales en vue de la création d'un enseignement public de qualité.

L'enseignement public, sera organisé par une « communauté concrète de parents, professeurs et élèves », c.-à-d. un pouvoir organisateur démocratiquement constitué et soutenu par les pouvoirs locaux (communes).

Les écoles publiques seront organisées partout sur base d'un schéma-directeur, facilitant ainsi les changements d'école, leurs infrastructures publiques seront à charge des pouvoirs locaux. Ceci faciliterait la transition de toutes les écoles actuelles vers un tel schéma.

Une école publique, non fréquentée le soir ou le week-end, pourra accueillir les personnes poursuivant des cours du soir et leurs infrastructures culturelles et sportives seront utilisées par les clubs sportifs ou les associations culturelles, mouvements de jeunesse, etc. Bref, l'école, d'un point de vue structurel, deviendra un lieu de vie et d'échange public, sous la direction des pouvoirs locaux tandis que sa dimension pédagogique, dépendrait d'un Pouvoir organisateur tripartite (parents/élèves, profs, pouvoir local) autonome.

Cet enseignement public serait entièrement gratuit pour les parents et les élèves. Les parents inscrivant leurs enfants remettent le bon de scolarité au moment de l'inscription (et deviennent ainsi en quelque sorte « les actionnaires » de l'école). L'autorité locale garantit le suivi de l'organisation scolaire et le « matériel scolaire » (livres, cahiers, fournitures diverses...) est fourni gratuitement. Ainsi, les parents auront moins à déboursier.

L'autorité locale garantit la pérennité de l'infrastructure scolaire et le « matériel scolaire » (livres, cahiers, fournitures diverses...) est fourni gratuitement. Ainsi, les parents auront moins à déboursier.

Un autre type d'enseignement libre ou confessionnel reconnu par l'Etat, doit pouvoir exister, promu soit par une initiative privée, soit par une communauté religieuse.

Autant l'enseignement public doit rester ouvert à toutes les tendances philosophiques et religieuses, autant, l'enseignement libre ou confessionnel, a le projet d'inscrire dans ses programmes d'enseignement et dans son esprit une insistance particulière à caractère philosophique ou religieux

Cela ne dispense nullement ces écoles de rester ouvertes aux autres options philosophiques et religieuses.

Pour des raisons d'équité, de liberté et de respect des convictions philosophique personnelles, les enseignements publics, libres et confessionnels sont subsidiés par l'Etat au niveau des salaires.

A l'instar de l'enseignement public, l'enseignement libre ou confessionnel est tenu de respecter les schémas-directeurs et les choix organisationnels liés à l'enseignement modulaire et différencié pour des raisons d'équité et de simplicité.

L'Etat finance la construction et l'entretien de l'infrastructure scolaire publique et l'enseignement libre ou confessionnel fait appel à ses propres moyens de financement. Toutefois, au nom de l'équité et du respect du poids sociologique et culturel de chaque région, l'Etat se doit de garantir la pérennité de ce patrimoine au nom du droit qu'a le jeune de recevoir un enseignement de qualité.

Aussi, l'Etat doit, comme aujourd'hui, proposer des prêts non usuriers qui permettent aux communautés initiatrices d'enseignement de rembourser sur de très longues périodes les frais liés à leur infrastructure.

Par ailleurs, investir dans la formation permanente est une manière de garantir le dynamisme économique du pays.

3. Une loi cadre : l'obligation scolaire.

Cette obligation s'adresse en premier lieu aux parents ou aux responsables de l'enfant. Ils ont le devoir civil de mettre le jeune dans les meilleures conditions pour recevoir un enseignement indispensable à son évolution et son intégration dans la société.

Cette obligation s'adresse au jeune qui est tenu de suivre régulièrement une scolarité. Dans ce cadre, il est appelé à évoluer intellectuellement et culturellement en vue de l'obtention soit d'un diplôme homologué, soit d'une reconnaissance sous une autre forme de ses compétences et de son niveau d'autonomie. Cette obligation scolaire devrait être effective dès l'âge de 4 ans.

4. Une structure permettant une intégration progressive dans la société.

Au nom de l'équité, il faut permettre aux jeunes des plongées dans des milieux et activités différenciées qui lui permettent le passage de la jeunesse à la vie adulte en connaissance de cause.

Pour ce faire, voici plusieurs propositions :

- Le demi-temps pédagogique s'accompagnant d'un dégraissage des matières scolaires. Il vaut mieux une tête bien faite qu'une tête bien pleine.

Ce demi-temps doit pouvoir favoriser :

- a. La recherche personnelle
 - b. Le développement de sports et d'activités culturelles et artistiques
 - c. L'entrée progressive dans la vie adulte grâce à des stages dans l'entreprise ou ailleurs.
- L'instauration d'un service civil citoyen qui, quoique non obligatoire, prolonge l'esprit du demi-temps pédagogique et délivre en fin de course un diplôme-label. Ce service civil doit aider les jeunes à une meilleure socialisation et leur permettra de découvrir au mieux leur future orientation professionnelle. Ce service civil, d'une durée de 9 mois, exige un engagement dans la durée et coïncide, pour ceux atteignant l'âge de 18 ans, avec l'octroi du revenu de base (Revenu de liberté d'un montant de 400 €). Ce stage de 9 mois peut prendre la forme d'un travail social (aide aux personnes défavorisées), culturel (guide de musée), intellectuel (archivage), administratif (encodage), d'assistance médicale (travail en hôpital), scolaire (surveillances, garderies), ou, par défaut, d'une incorporation dans une milice citoyenne assistant la police dans les lieux publics pour des tâches quotidiennes de rappel à l'ordre (Accompagnateur sur les moyens de transports en commun,...).

Au nom de l'équité et de la simplicité, il faut rendre le jeune le plus conscient possible de ses droits et de ses devoirs car cela le prépare à la vie adulte.

- L'instauration du bon de formation qui sera accordé, sur simple demande, à tout citoyen en ordre de scolarité obligatoire et désireux de poursuivre sa formation.

- L'organisation structurelle proposé par Vivant aura l'avantage de mettre en place des critères éthiques de travail et de comportement social qui, visant la promotion de chacun, crée, dès l'entrée à l'école, un capital social fait d'imagination, de créativité et de service. Fort de cet espoir, Vivant rejoint par là sa visée essentielle qui est l'épanouissement humain au sein d'une écologie humaniste. Tout cela est de bon augure pour l'avenir, sachant que le micro-univers d'une école, fait de droits et de devoirs, reflète très souvent l'état socio-économique et culturel de la société.

Troisième partie : les conséquences positives du modèle de Vivant.

Partant d'un principe de simplification en vue d'une plus grande efficacité, le modèle de Vivant détaxe le travail, rend donc le coût salarial de l'enseignant trois fois moins cher, reporte sur la consommation le financement de la sécurité sociale, et est favorable à la consultation populaire et au référendum.

Libéré de la tutelle gouvernementale, l'enseignement pour sa part se doit de développer des initiatives adaptées à la réalité et le modèle socio-économique de Vivant lui en donne les moyens.

En voici les conséquences positives en amont et en aval.

❖ En amont.

1. Pour les parents

- Le système Vivant donnera aux parents une plus grande liberté pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants et l'opportunité, si nécessaire, de continuer à se former.
- Les parents qui choisissent de rester à la maison, bénéficieront du revenu de base. Cette opportunité n'est pas limitée dans le temps. Quiconque préfère s'occuper à domicile plutôt que de travailler à l'extérieur touche le revenu de base comme tout autre citoyen du même âge, qu'il y ait ou non des enfants. Aucun problème non plus pour les personnes qui veulent travailler temporairement. Il n'y a plus d'interminables démarches administratives; elles restent en ordre avec toutes les caisses et ne perdent aucun de leurs droits.
- En supprimant les charges sociales et les impôts sur le travail, il n'y a plus aucune différence entre le travail officiel et le travail non déclaré et on peut donc changer de statut sans problème : travailler, travailler à temps partiel ou ne pas travailler. En outre, le coût réduit du travail démultiplie l'offre de travail, y compris à temps partiel.

2. Pour l'école.

- Le coût des salaires divisé par trois autorise les écoles à se doter d'un personnel suffisant pour répondre aux besoins du terrain...
- Une base financière plus claire permet une gestion concertée et plus souple

3. Pour le jeune.

- Une prise de conscience de sa valeur pour l'Etat qui lui octroie personnellement un budget école (chèque scolaire) qu'il va devoir remettre à l'école de son choix.
- Rien que la prise de responsabilité financière peut déjà motiver et faire prendre conscience de la « valeur des études ».

❖ En aval.

1. Pour les parents.

- Cette nouvelle organisation aura pour conséquence une plus grande détente des parents et des jeunes puisque tous deux peuvent devenir étudiants.
- Une possibilité d'un rêve d'avenir puisque le chèque scolaire et le revenu de base répondent aux premiers besoins auxquels les parents doivent faire face et donnent ainsi au jeune une perspective pour demain.

2. Pour l'école.

- Elle profitera d'une organisation et d'un contenu culturel adaptés à la réalité.
- Elle aura à sa disposition de plus grands moyens pour stimuler et motiver le jeune car la société elle-même (dans Vivant) relance l'initiative et développe le capital social.

3. Pour le jeune.

- Dès la petite enfance, il lui sera dit qu'il doit trouver, pour sa vie, une activité lucrative qu'il aime, même si cela est parfois difficile, que l'argent du revenu de base n'est pas un minimex ou une allocation de chômage faute de travail, mais une base pour se construire une activité culturelle et professionnelle dans et pour une société.
- Il lui sera montré que le but des études n'est pas d'abord de se préparer à un métier mais bien de se former pour la vie, sa vie, dont il devra assumer la gestion.
- L'école l'aidera donc à gérer ses connaissances et son argent car le revenu de base n'est pas uniquement de l'argent de poche.
- Quant à la progression de son apprentissage, il pourra prendre des formes variées.
- Un jeune, pourra facilement profiter d'un demi-temps pédagogique, suivre des cours d'une part, et une formation en entreprise d'autre part.
- La procédure d'engagement dans une entreprise est simplifiée dans Vivant (détaxation du travail) et le coût du travail sera moins onéreux (à diviser par trois...). De plus, les choses sont plus faciles à mettre en place car les écoles auront retrouvé une initiative organisationnelle. Il sera donc plus simple de mettre en place des formations mixtes qui ont l'avantage de remotiver certains jeunes, les mettant de la sorte devant l'apprentissage de l'obligatoire et du respect de la réalité. Cela ne peut que favoriser la maturité.

Conclusion

Pour Vivant, le travail à l'école doit respecter l'humain et libérer l'imagination et les capacités d'entreprendre. Il doit aider le jeune à développer des activités multiples qui, plus tard, enrichiront ses loisirs et lui donneront les compétences nécessaires pour gagner sa vie.

Forts de ce nouveau système socio-économique, les écoles, leurs professeurs, leurs élèves et les parents auront plus de chances de retrouver leurs rôles respectifs alors qu'aujourd'hui, on reporte sur l'école les problèmes non-résolus par les parents et la société.

Ici, par contre, les tâches et les responsabilités seront mieux réparties chez les acteurs :

- Le professeur dans son rôle d'apprentissage.
- L'école dans son organisation nouvelle, les parents dans une société au capital social renouvelé.
- L'élève dans ses responsabilités qui seront les siennes.

Tous, en un lieu de vie commun et à leurs niveaux respectifs, pourront participer à la réussite de l'ensemble.

Vivant est donc pour la vie, pour l'harmonie et pour une efficacité au service de tous et de chacun.

Quatrième partie : Applications concrètes.

❖ Certification de l'enseignement et coordination des programmes.

Le rôle du Conseil supérieur de l'Enseignement se borne à effectuer un contrôle objectif des connaissances, mettant toutes les écoles sur un même pied d'égalité, et permettant de délivrer les diplômes : c'est le système du baccalauréat. Celui-ci a l'avantage de rétablir une objectivité de l'évaluation, mais surtout de permettre aux professeurs de ne pas être, pour leurs élèves, à la fois l'entraîneur et l'arbitre (respect du principe démocratique de séparation des pouvoirs)

A l'instar des conseils de réaffectations d'aujourd'hui, le Conseil supérieur de l'enseignement doit veiller à ce que les jeunes puissent passer d'une école à l'autre sans être défavorisés par les différences de contenu scolaire entre les écoles.

Autant chaque école choisit ses méthodes pour cheminer avec le jeune, autant le Conseil Supérieur de l'enseignement * doit travailler comme un arbitre qui veille au respect de certaines règles du jeu qui garantissent la cohérence de l'ensemble.

- *Ce conseil doit refléter de par ses membres les différents domaines et tendances de l'enseignement*

Les élèves seraient donc évalués par un examen extérieur, à chaque stade (niveau) de leur évolution scolaire (diplôme de primaire, secondaire inférieur, supérieur). A l'intérieur de ce cursus, l'élève serait encadré mais évoluerait à son rythme. Dès qu'il a atteint un minimum requis, il peut « apporter » d'autres atouts à sa formation (ex : diplôme de base d'humanités supérieures, auquel l'élève ajoute des qualifications spéciales en maths, sciences, langues, informatique, littérature, etc. selon son choix) : ces matières complémentaires lui ouvriraient la porte des écoles supérieures et des universités.

A la différence du baccalauréat français (avec ses différentes spécialisations), le « *baccalauréat Vivant* » serait un niveau minimum requis valable pour un niveau bien défini. On retrouve ici les fameux « socles de compétence ». En fin de secondaire, par exemple, l'élève doit être capable :

- D'écrire sans faute. De faire des résumés.
- De rédiger une dissertation argumentée.
- D'avoir une connaissance passive moyenne d'une seconde langue.
- D'avoir tel niveau de connaissances générales (littérature, histoire, géographie, sciences, droit, économie, ...).
- De savoir résoudre des problèmes mathématiques (équations...).

A côté de ce titre de base (obligatoire), pourraient coexister plusieurs « titres spécialisés » (facultatifs): latin, langues modernes, mathématiques, littérature, sciences... Les universités pourraient alors définir leurs exigences d'accès : ex : bac + titre « spécial sciences » pour l'accès aux études de médecine, par exemple.

Pratiquement, il faut créer un Conseil Supérieur de l'Enseignement, démocratiquement constitué, en contact constant avec le monde de l'enseignement, mais indépendant du pouvoir politique, qui mette au point les exigences finales, ainsi que le contenu de ces exigences. Il serait chargé particulièrement de l'organisation des concours et de la correction des épreuves.

❖ Organisation type dans l'enseignement.

Le schéma-directeur de l'enseignement doit permettre à toutes les écoles d'être « compatibles » entre elles. Ceci est nécessaire pour garantir la mobilité des élèves (changements d'école) et des professeurs (flexibilité de l'emploi).

Toutes les écoles devraient fonctionner sur le principe du demi-temps pédagogique qui respecte les rythmes naturels des enfants. Il conviendrait donc d'organiser :

- Les cours théoriques la matinée.
- Des activités non intellectuelles (notamment sportives) en début d'après-midi.
- Des activités intellectuelles pratiques en fin d'après-midi.

De même, afin de respecter le rythme des familles, et notamment des parents qui travaillent, l'enfant doit être scolarisé du matin (8h00) au soir (17-18 h). Afin d'éviter que les jeunes soient laissés à eux-mêmes à partir de 15h30, comme c'est le cas aujourd'hui, les parents disponibles plus tôt pourraient venir prêter bénévolement dans l'école de leurs enfants (garderies, études, activités, etc. selon les disponibilités de chacun et ses capacités).

- Exemples d'activités de début d'après-midi : sport, gymnastique, natation, danse... ; activités plastiques ou esthétiques (dessin, poterie, musique, chant, ...) ; activités culturelles (visites de musées ou d'expositions, théâtre...) ; activités sociales (aide aux personnes âgées, handicapées...) ; activités manuelles (bricolage...). Au choix des élèves.
- Exemples d'activités de fin d'après-midi : exercices (maths, langue maternelle), ateliers de discussions (débats...), ateliers langues (discussions en langue étrangère), activités religieuses ou spirituelles (cours de religion, de morale ou de philosophie), étude (devoirs, leçons...), ateliers de lecture (bibliothèque) ou d'écriture

Le choix d'un enseignement modulaire et différencié exige que les cours théoriques se donnent le matin (5 x 50 minutes), et qu'ils soient organisés tous en même temps afin de permettre à chaque élève de suivre la matière au niveau et au rythme qui lui convient. Ainsi, chaque élève progressera à son rythme, différemment suivant les branches, à charge pour lui de réussir le minimum dans chaque branche, et d'approfondir ce qu'il aime. Ainsi les plus doués ne seront plus "freinés" par les autres, et les moins doués ne seront pas "langués".

Chaque élève sera ainsi sous la responsabilité d'un professeur "tuteur", responsable de son évolution dans le cursus scolaire (choix des options, travaux, tous problèmes, etc.), et qui l'aide à développer ses capacités. Les "groupes-classes" n'existant plus, chaque élève choisit son module en fonction de son intérêt et de son niveau (sous la responsabilité des tuteurs), seuls existeraient des "groupes d'âge" homogènes, pour les sports, les activités communes l'après-midi etc., sous la responsabilité d'un éducateur.

Les « modules de cours » seraient regroupés par familles :

- Formation culturelle : maîtrise de la langue maternelle, littérature, théâtre, poésie, rhétorique, philosophie
- Formation générale : histoire (des faits, des hommes, des idées, de l'art et des religions), géographie humaine, langues modernes
- Formation scientifique : physique, biologie, chimie, géographie physique, astronomie
- Formation citoyenne : institutions, politique, droit pratique, économie, comptabilité et gestion

- Formation intellectuelle : mathématiques, langues anciennes

Dans chaque famille sont déterminés les cours obligatoires et les cours à caractère optionnel. Chaque cours comporte un module fort (A), un module intermédiaire (B) et un module de base (C). Les exigences de l'examen : C pour humanités inférieures ; B pour humanités supérieures. Le tuteur est chargé, pour chaque élève, de « composer » un programme de cours.

Selon le principe de l'enseignement différencié, un élève de 15 ans peut se trouver en 4ème pour les maths, en 2ème pour les langues, en 3ème pour l'histoire, etc. Son obligation est de réussir les examens de niveau (ex : maths fortes pour le diplôme d'humanités inférieures). Quand un élève est jugé prêt par son professeur (qui l'évalue continuellement, sans complaisance) pour passer un examen, il s'y inscrit et le réussit, ou le rate et recommence le module. Ainsi, si l'élève change d'école, il retrouve dans l'autre école le même module pour chaque branche. Le législateur (ou le gouvernement) doit donc définir la nomenclature et le programme de chaque module, d'une manière uniforme

❖ L'enseignement des langues.

A partir de la maternelle, il serait bon d'éveiller les enfants à entendre d'autres langues par le moyen du jeu.

Une deuxième langue devrait cependant être commencée dès la première primaire. C'est le choix des parents qui est prédominant dans le choix de cette langue, mais l'on peut très bien envisager de proposer, par exemple, l'espéranto, langue facile à apprendre et dépourvue d'exceptions.

Sur ce socle pourrait facilement venir se greffer l'apprentissage d'autres langues, modernes ou anciennes. Priorité doit être donnée à la deuxième (ou la troisième) langue régionale (le néerlandais à Bruxelles) ou nationale (l'allemand à Liège). Il est moins difficile d'apprendre une troisième ou une quatrième langue que d'apprendre une deuxième langue ; une fois acquis le « déclic » de l'apprentissage d'une langue, cette démarche doit devenir beaucoup plus facile.

Au secondaire, priorité doit être donnée à la pratique de la langue étrangère : mise en situation, organisation de débats, stages d'immersion, échanges avec des écoles de Flandre, ou avec d'autres pays européens...

❖ L'enseignement supérieur et la formation permanente.

Après l'enseignement obligatoire, une personne a le choix, sa vie durant, de choisir une formation professionnelle (ou intellectuelle, ou artistique...) de tout niveau, complémentirement à son travail.

Des « chèques-formation » sont obtenus sur simple demande (à la différence du bon de scolarité, d'un montant supérieur, qui est donné d'office jusqu'à l'âge de 18 ans). Le chèque est à faire valoir auprès d'une école de formation professionnelle ou de cours du soir. Une obligation d'assiduité (présence au cours) OU de réussite d'un examen OU de remise de travaux conditionne l'obtention des chèques pour les années suivantes.

Pour l'enseignement supérieur, le chèque formation paierait le « minerval » actuellement demandé à l'entrée des écoles supérieures. La sélection se fait déjà par l'obtention du baccalauréat. Les écoles supérieures sont déjà en pleine mutation suite à la directive de Bologne.

Le problème de l'enseignement supérieur est de financer les étudiants qui cherchent leur voie. Vivant veut continuer à leur laisser cette liberté de recherche et de choix. L'instauration d'un service citoyen peut y contribuer ainsi que des services qui donnent des conseils aux jeunes en matière d'orientation. Cela éviterait que certains d'entre eux se lancent dans des métiers qui ne leur conviennent pas

❖ L'enseignement technique et professionnel, de forme 4 et de qualifications.

L'enseignement technique et professionnel ne doit plus être un « sous-enseignement », où échouent tous les élèves qui n'ont pu s'adapter dans l'enseignement général. L'enseignement technique doit devenir une filière à part entière de l'enseignement. Les élèves de cette filière suivraient les mêmes types de modules de base que les élèves du général, et les modules plus intellectuels seraient remplacés par un enseignement spécifique. (Tout cela modulé par les « Tuteurs »)

Dans tous les cas de figure, la fin de l'obligation scolaire ne serait plus dépendante de l'âge mais liée à l'obtention d'un diplôme d'humanité inférieure et d'un certificat de qualification technique.

A partir de 15 ans, comme aujourd'hui, on conserverait la possibilité d'apprendre un métier l'après-midi, tout en conservant les cours du matin (Apprentissage).

❖ L'enseignement spécial

1. Sa diversité

Cet enseignement a du répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes.

Pour rappel, huit types sont prévus et quatre formes dont l'une concerne l'enseignement technique et professionnel.

- Type 1 Handicap moyen léger (forme 3 : insertion dans le milieu normal du travail) *
- Type 2 Handicap modéré et sévère (forme 1 : centres de jour et forme 2 : atelier protégé)
- Type 3 Troubles caractériels *
- Type 4 Déficience physique *
- Type 5 Enfants malade (hôpitaux) *
- Type 6 Déficience visuelle *
- Type 7 Déficience auditive *
- Type 8 Troubles instrumentaux *

* **La forme 4** est celle qui permet à un jeune de réintégrer l'enseignement technique et professionnel de qualification.

2. Sa problématique

L'enseignement spécial a souvent, aux yeux du grand public, la réputation de non-réussite et d'échec. Il réussit pourtant des merveilles grâce à l'excellence de son adaptabilité. Il exige du corps professoral de hautes qualités humaines et des compétences pédagogiques insuffisamment reconnues.

A son égard, le Conseil Général de l'Enseignement doit promouvoir les initiatives médicales et psychologiques susceptibles de répondre au mieux aux besoins des jeunes. Grâce à un mode de fonctionnement qui la libère de la tutelle ministérielle, chaque communauté éducative de l'enseignement spécial bénéficie, sous le regard du Conseil Supérieur de l'Enseignement, une liberté organisationnelle et pédagogique favorisant l'adaptation aux conditions particulières et les initiatives inspirées par les réalités locales.

3. Ce qui est souhaitable.

Que l'enseignement spécial retrouve ses lettres de noblesse aux yeux de l'opinion publique.

Que davantage de lien et de collaboration s'établissent avec l'enseignement ordinaire.

Qu'un nouveau type de handicap soit introduit, à savoir, le handicap affectif grave (Type 9).

Vu la flexibilité organisationnelle proposée par Vivant, il est possible d'introduire plus de prévention et de développer davantage l'enseignement maternel spécial.

Investir à ce niveau est plus efficace et plus respectueux de l'équité (égalité des chances).

4. Ses promoteurs

Le public comme le privé peuvent prendre l'initiative de fonder des écoles d'enseignement spécial, mais ces créations doivent se faire dans le strict respect des réglementations, tant médicales que psychologiques.

Jean-Paul BRASSEUR
(responsable de VIVANT-EUROPE)